



Pré volontariat et droit d'information

Par **yoyou0607**, le **22/01/2009** à **10:15**

Bonjour a tous

Je suis actuellement dans une situation complexe. mon entreprise m'a annoncé la suppression de mon poste il y a environ 3 mois en mettant en avant que les restructurations faisaient l'objet de discussions avec les partenaires sociaux. l'entreprise a également précisé qu'elle ne comptait pas mettre en place un PSE et qu'elle favoriserait les départs volontaires.

or ce matin je recois un courrier de ma direction m'indiquant les modalités à suivre pour la procédure de "pré volontariat".

ce terme ne me disant rien et les explications sur ce point restant très succinctes, je cherche à savoir quels sont mes droits? quelles démarches dois je faire pour connaitre plus en détail ma situation? Que puis je reclamer comme droit d'information?

merci

cordialement